

Labels et certification des démarches

La valorisation des efforts en matière de responsabilité sociale et environnementale implique une démarche active de communication. Mais pour une meilleure crédibilité, une reconnaissance extérieure ou la référence à des normes est particulièrement recommandée. Cependant, inscrire sa démarche dans le cadre de référentiels de labellisation ou de certification n'est pas une question de marketing mais un point fondamental de la méthodologie d'organisation et de progrès.

1. A quoi servent les labels et les certifications ?

Il existe de nombreux dispositifs de labellisation et de certification qui s'inscrivent dans le champ de la responsabilité environnementale et sociale. Ils sont à regrouper en deux familles selon que leurs exigences portent sur :

- le résultat opérationnel, les bonnes pratiques (labels),
- l'organisation adoptée pour améliorer les performances de manière continue et pérenne (certifications de systèmes de management).

Dans tous les cas, ces systèmes ont une double vocation :

- servir de feuille de route à la démarche, donner un cadre précis à l'action ;
- servir de moyen de reconnaissance en attestant les résultats et la rigueur méthodologique.



ISO 26000, tel est le nom de la future norme à paraître fin 2010 sur la responsabilité sociale et environnementale. Elle fournira des lignes directrices communes et internationalement reconnues mais ne servira pas de référentiel de certification. En PACA, de nombreuses dynamiques de sensibilisation et d'accompagnement, notamment celles portées par l'AFNOR dans le cadre de la préparation de la norme, sont soutenues par les partenaires institutionnels (ADEME, Région, DRIRE...) et pilotée par des opérateurs locaux (PRIDES, organismes professionnels...) : opérations collectives formation/action, plate-forme d'information et d'échange.

Pour en savoir plus :

Groupe de travail ISO sur l'ISO 26000 : www.iso.org/sr

Agence Française de Normalisation : www.afnor.org/developpementdurable

Éa-IMaGE (PRIDES Éco-entreprises et Développement Durable) : www.ea-image.fr



→ Cette fiche traite des systèmes de reconnaissance des démarches s'appliquant à l'exploitation et au fonctionnement courant des établissements touristiques. Les labels présentés ici ne doivent pas être confondus avec les étiquetages environnementaux des produits de consommation.

Voir la fiche **MC22** Acheter éco-responsable

→ Les certifications des démarches environnementales pour la conception et la construction des bâtiments ou la performance énergétique des bâtiments sont évoquées dans les fiches dédiées à ces sujets :

Voir :

Fiche **MTD04** Réhabilitation énergétique des bâtiments

Fiche **MC05** Construire, rénover et aménager de façon durable : la marche à suivre

Labels et certification des démarches

2. Dans le domaine environnemental

→ Labels



Écolabel européen

Champs d'application

Hébergements touristiques traditionnels et campings.

Structure

Critères obligatoires assortis de critères optionnels pondérés dans lesquels il faut obtenir un minimum de points.

Domaines concernés

Énergie, eau, déchets, produits chimiques, communication, sensibilisation, management.

Attribution

Par l'AFAQ-AFNOR Certification après audit de l'entreprise (audit documentaire et sur site).

www.ecolabels.fr

www.ecolabel-tourism.eu



Green Globe

Champs d'application

Toutes entreprises touristiques et collectivités locales de territoire touristique (international).

Structure

Critères de performance et exigences d'organisation de la démarche, trois niveaux de reconnaissance (bronze, argent, or).

Processus en 6 étapes

Politique - Benchmarking - Conformité réglementaire - Démarche - Performance - Communication.

Domaines concernés

Tous domaines environnementaux.

Attribution

Audit documentaire à distance et/ou sur site selon la taille de la structure, par un auditeur agréé par EC3Global.

www.greenglobe.org



Green Globe Lite

Démarche Green Globe allégée permettant de dresser un autodiagnostic en ligne, d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer les pratiques dans 3 domaines (déchets, eau, énergie).

Labels et certification des démarches

Clef verte

Champs d'application

Hôtels, campings, meublés et chambres d'hôtes.

Structure

3 familles de critères (impératifs, essentiels, optionnels).

Domaines concernés

Déchets, eau, énergie, paysage, nourriture et boisson, utilisation de produits chimiques, sécurité, sensibilisation.

Attribution

Par l'office français de la Fédération d'Education à l'Environnement (FEE) sur dossier (examen annuel par un jury) et visite.

www.laclefverte.org



Ecogîte

Champs d'application

Hébergements Gîtes de France (qualification).

Domaines concernés

Matériaux de construction locaux et sains, gestion de l'énergie et énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets, écocitoyenneté.

Attribution

Par Gîtes de France

www.ecogite.fr



Gîtes Pandas

Champs d'application

Hébergement « Gîtes de France » (gîte, chambre d'hôtes) situé dans la majorité des cas dans un Parc naturel régional ou national ou des sites naturels remarquables.

Critères

- 1/ Être situé dans un environnement naturel de qualité.
- 2/ Comporter un équipement d'observation de la nature et des documents d'information spécifiques.
- 3/ Être géré par des propriétaires (ou responsables) soucieux de la préservation de l'environnement.

Attribution

Par WWF - Organisation mondiale de protection de la nature.



Chouette nature

Champs d'application

Villages de vacances adhérents de Cap France uniquement.

Domaines concernés

Gestion des déchets, énergie, eau, émissions de CO₂, préservation et valorisation de la nature, politique d'achat, épanouissement des hommes.

www.chouettenature.com



Labels et certification des démarches



Hôtels au naturel

Champs d'application

Hôtels traditionnels implantés dans un parc naturel régional.

Domaines concernés

Accueil. Relation au territoire et aux terroirs. Gestion environnementale.

Attribution

Par l'association Hôtels au Naturels et les Parcs Naturels Régionaux.

www.hotels-au-naturel.com



Écocert

Champs d'application

Tous types d'espaces verts (très artificialisés - squares et jardins de centre-ville - ou espaces naturels aménagés, publics ou privés).

Attribution

Par ECOCERT après un audit.

Domaines concernés

Tous les domaines environnementaux, plus les matériels, matériaux et produits, ainsi que les aspects humains et sociaux.

www.ecocert.com/-le-label-eve-espaces-verts.html



Agriculture biologique

Cadre réglementaire

Règlement CE N° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques (abrogeant le règlement CEE N°2092/91).

Champs d'application

Tout opérateur exerçant une activité à un stade quelconque de la production, de la préparation ou de la distribution des produits agricoles vivants ou non transformés, produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine [...]. La restauration collective n'est pas soumise au règlement mais les autres types de restauration peuvent demander une certification AB.

Domaines concernés (intéressant directement la restauration)

Règles de préparation des denrées alimentaires et critères d'utilisation de substances.

Attribution

Par un organisme de contrôle agréé par les pouvoirs publics (les six organismes de contrôle agréés en France sont Aclave, Agrocert, Ecocert, Qualité France, SGS et Ulase).

www.agencebio.fr

Labels et certification des démarches

→ Certifications de systèmes de management environnemental

International Organization for Standardization

La norme ISO 14001 est « LA » norme internationale de la démarche environnementale. Elle définit des exigences structurant son déroulement en quatre grandes étapes : planifier, mettre en œuvre, contrôler, évaluer. N'importe quel type d'organisation peut donc l'utiliser d'autant que des méthodes et des outils simples existent pour les petites structures.

Champs d'application

Applicable à tous types d'activités (productions de biens et de services), petites ou grandes structures.

Contenu

Norme fixant des exigences d'organisation et de fonctionnement d'un Système de Management Environnemental, basée sur le principe de l'amélioration continue des performances environnementales.

Attribution

Démarche certifiée par un organisme certificateur indépendant et agréé, après audit.

www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials

www.tc207.org

Eco-Management and Audit Scheme

L'Eco-Management and Audit Scheme (EMAS) est le système communautaire européen de management environnemental, basé sur l'ISO 14001 mais plus approfondi sur le plan de la performance et de la transparence.

<http://ec.europa.eu/environment/emas>

www.emas-easy.eu

<http://ec.europa.eu/environment/emas/toolkit>



Boîte à outil de management environnemental pour les petites entreprises

http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

Portail Eco-mapping

www.ecomapping.org



Les chambres de commerce et d'industrie et leurs partenaires ont mis en place au niveau national une opération 1.2.3 Environnement, facilitant la mise en œuvre de démarches de management environnemental selon une approche progressive et proportionnée. Cette démarche est basée sur un document normatif AFNOR, le FD X30-205.

En savoir plus :

www.123environnement.fr

Labels et certification des démarches

3. Dans le domaine social

→ Labels



Labels égalité

Champs d'application

Toutes organisations.

Domaines concernés

Égalité professionnelle hommes femmes, gestion des ressources humaines et management, prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel.

Attribution

Par AFAQ

www.afaq.org rubrique Nos Services



Tourisme et handicap

Champs d'application

Tous types de structures touristiques.

Domaines concernés

Déficience motrice, visuelle, auditive, mentale.

Attribution

Par l'association « Tourisme et Handicaps » (ATH) après visite des évaluateurs et instruction du dossier de candidature.

www.tourisme-handicaps.org



La norme OHSAS 18001 est structurée comme la norme ISO 14001 (Plan-Do-Check-Act) en s'appuyant aussi sur le principe de l'amélioration continue.



Pour aller plus loin, le référentiel ILO-OSH 2001 « Principes directeurs des systèmes de management de la santé et la sécurité au travail » est un outil de référence pour manager la sécurité et la santé au travail développé par le Bureau International du Travail (BIT). Le référentiel ILO-OSH 2001 est le seul référentiel international adopté dans un cadre tripartite – pouvoirs publics, employeurs et travailleurs.

Site officiel de l'Organisation internationale du travail

www.ilo.org

→ Certification de système de management

British Standards Institution

OHSAS 18001

Champs d'application

Tous types d'organisations.

Domaines concernés

Santé et sécurité au travail (risques professionnels).

Contenu

Norme fixant des exigences d'organisation et de fonctionnement d'un Système de Management de la santé et de la sécurité au travail, basée sur le principe de l'amélioration continue des performances.

Attribution

Démarche certifiée par un organisme certificateur indépendant et agréé, après audit.

www.bsi-global.com

Labels et certification des démarches

SA 8000

Champs d'application

Tous types d'organisations dans tous les secteurs économiques.

Attribution

Par les organismes certificateurs accrédités par SAAS.

Domaines concernés

Droits humains (travail des enfants, hygiène et sécurité, liberté syndicale et droit à la négociation collective, discrimination, pratiques disciplinaires, temps de travail, rémunération).

Contenu

Exigences de résultats et exigences organisationnelles.

www.sa-intl.org

www.saasaccreditation.org



4. Quels bénéfices pour l'établissement ?

Inscrire sa démarche de progrès dans la perspective d'une labellisation ou d'une certification offre les avantages suivants :

- garantie de rigueur méthodologique ;
- validation des résultats ;
- meilleure lisibilité externe de la démarche ;
- valorisation facilitée ;
- motivation des équipes ;
- accès possible aux systèmes de référencement (guides, portails internet) ;
- démarche commerciale légitimée sur de nouvelles cibles sensibles à la responsabilité sociale et environnementale.



La qualité de service s'inscrit dans le développement durable en tant que facteur important de viabilité à long terme d'une structure touristique. De ce fait, les labels et certifications dans ce domaine sont aussi à consulter.

Voir la fiche **MC09** Satisfaire ses clients : démarche qualité

